



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Commission fédérale de protection contre les radiations**  
Commission fédérale de radioprotection  
Commissione federale della radioprotezione  
Commission fédérale de protection radiologique

Berne, le 16.02.2024

Recommandations de la Commission fédérale de radioprotection (CPR) et de la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC)

## **Nécessité d'agir dans le domaine de la protection d'urgence radiologique en Suisse**

Résultats du Séminaire commun de la CPR et de la ComABC du 31.3.2023 à Berne.

---

V 2.0

# 1 Contexte et introduction

La Commission fédérale de radioprotection (CPR) et la Commission fédérale pour la protection ABC (ComABC) ont tenté d'évaluer, en collaboration avec des experts des domaines de la radioprotection, de la protection en cas d'urgence et de l'administration, dans quelle mesure la Suisse était préparée aux situations d'urgence radiologique.

La catastrophe nucléaire de Fukushima a débuté le 11 mars 2011. Les conséquences radiologiques en Suisse ont été insignifiantes ; néanmoins, le 4 mai 2011, le Conseil fédéral a mis en place un groupe de travail interdépartemental chargé d'examiner les mesures de protection d'urgence applicables en cas d'événements extrêmes en Suisse (IDA NOMEX)<sup>1</sup>. Il était dirigé par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) au sein du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DE-TEC). En 2012, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport de l'IDA NOMEX et a chargé les services fédéraux compétents de mettre en œuvre les 56 mesures qui y sont mentionnées.

Le 1.7.2015, le Conseil fédéral a pris connaissance de la version actualisée du Concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire<sup>2</sup>, basée sur un nouveau scénario de référence plus largement dimensionné. Ce scénario de référence envisage un accident très grave de catégorie 7 sur l'échelle INES, permettant ainsi de préparer en conséquence la protection d'urgence dans toute la Suisse. Avec le nouveau Concept de protection d'urgence, les points centraux des 56 mesures d'IDA NOMEX sont mis en œuvre conjointement. De nombreuses mesures de protection d'urgence en cas d'accident dans les installations nucléaires ont été vérifiées et adaptées. Huit ans se sont écoulés depuis.

Dans le domaine de la protection ABC, à savoir la protection de la population, des animaux, de l'environnement et des biens contre les dangers et menaces atomiques (nucléaires et radiologiques) (A), biologiques (B) et chimiques (C), la plate-forme politique du Réseau national de sécurité (RNS) a chargé en 2018 l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), par le biais du projet « État des lieux de la protection ABC en Suisse »<sup>3</sup>, d'élaborer une vue d'ensemble des lacunes observées dans la protection ABC et de proposer des solutions pour y remédier.

Le projet « État des lieux de la protection ABC en Suisse » traite de la protection ABC au niveau opérationnel et aborde également la protection en cas d'urgence radiologique. Il se compose de deux parties, chacune faisant l'objet d'un rapport.

- La première partie donne un aperçu actuel de la protection ABC en Suisse, décrit les lacunes existantes et les questions en suspens. Elle met en évidence le potentiel d'amélioration de la protection ABC.
- Dans la deuxième partie, la direction du projet a élaboré, en collaboration avec les acteurs les plus concernés par les lacunes identifiées, des propositions de solutions pour améliorer la protection ABC.

Le séminaire commun des deux commissions s'est penché sur la protection actuelle d'urgence en Suisse et sur les défis d'aujourd'hui. La gestion d'urgences et de crises a d'une part été mise à l'épreuve lors de la pandémie de COVID-19<sup>4</sup> avec l'apparition de nombreuses possibilités d'optimisation. D'autre part, l'offensive russe en Ukraine montre que des conflits armés sont à nouveau possibles en Europe et que la menace liée aux armes nucléaires est toujours présente.

Avec un regard critique sur les préparatifs en Suisse, le séminaire visait à échanger sur l'état actuel des organisations d'intervention d'urgence, tout en identifiant les éventuelles lacunes dans la préparation aux situations d'urgence. Des aspects centraux tels que les compétences, l'acceptation, la flexibilité et la résilience ont été au cœur des discussions.

---

<sup>1</sup> Groupe de travail interdépartemental chargé d'examiner les mesures de protection applicables en cas d'urgence suite à des événements extrêmes en Suisse (IDA NOMEX) ([lien](#))

<sup>2</sup> Concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse ([lien](#))

<sup>3</sup> Projet « Protection NBC en Suisse : état des lieux » ([lien](#))

<sup>4</sup> Évaluation de la gestion de crise de la pandémie de COVID-19 (première phase : [lien](#), deuxième phase : [lien](#))

## 2 Retours sur le séminaire – Résumé

Le séminaire a mis en lumière les préparatifs en matière de protection radiologique d'urgence en quatre blocs thématiques.

### 1. *Scénarios et préparatifs*

Les deux premiers exposés ont donné un aperçu des préparatifs généraux, d'une part du point de vue de la Confédération et d'autre part de celui d'un canton. L'état actuel des documents de référence a ensuite été présenté. Il s'agit du Plan national d'urgence en cas d'événement nucléaire et radiologique (Plan d'urgence NR), en tant que concept de référence, et des différents documents de mise en œuvre spécifiques aux scénarios qui lui sont rattachés, comme par exemple le « Concept de protection d'urgence en cas d'accident dans une centrale nucléaire en Suisse ». Ces documents servent de base aux services concernés pour leur préparation. Outre les scénarios de référence déjà existants, les scénarios de guerre sont redevenus pertinents au vu de la situation actuelle en Ukraine. Les présentations sur les conséquences possibles de ces nouvelles situations de menace ont été marquantes. Enfin, le dernier exposé a abordé les mesures de protection déjà prévues et préparées dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'agriculture, pour le cas où un événement nucléaire se produirait en Europe.

### 2. *Facteurs d'influence*

Le bloc thématique « Facteurs d'influence » s'est penché sur les possibilités d'organiser régulièrement des exercices généraux d'urgence. Selon l'article 11 de l'ordonnance sur la protection en cas d'urgence, l'OFPP organise tous les deux ans de tels exercices de grande ampleur. L'OFPP, en tant qu'organisation coordinatrice, fixe les conditions-cadres en collaboration avec l'IFSN. Quant à la direction de l'exercice, elle élabore un rapport d'exercice et présente les résultats et les enseignements tirés des exercices précédents. Les événements du passé ont bien entendu une influence sur les préparatifs d'urgence. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a présenté les conclusions tirées de la gestion de la pandémie, notamment l'importance de la taskforce scientifique. Les nouvelles technologies exercent également une influence sur la préparation aux situations d'urgence. Ainsi, le PSI a informé sur les nouvelles technologies de réacteurs et leur impact sur la protection en cas d'urgence.

### 3. *Information et communication*

L'information et la communication sont des éléments importants et centraux de la protection d'urgence. La perception des risques et la confiance dans l'autorité et les organisations qui communiquent à leur sujet sont essentielles. Dans les situations d'urgence, il faut également tenir compte de la manière dont les personnes se comportent en cas de stress. Ce bloc thématique a mis en lumière les bases scientifiques, l'acceptation des mesures de crise ainsi que les principes d'une communication appropriée sur les risques liés aux rayonnements ionisants. La communication sur l'effet et le domaine d'application des comprimés d'iode a été présenté comme un exemple de cas.

### 4. *Organisations d'intervention d'urgence*

Le dernier bloc thématique a permis de passer en revue les organisations d'intervention d'urgence existantes ainsi que l'organisation de prélèvement d'échantillons et de mesure. En cas d'urgence radiologique, le Conseil fédéral peut astreindre certaines personnes à intervenir pour assurer l'approvisionnement du pays et la protection de la population. L'état actuel de ces préparatifs et les défis à relever en cas d'événement ont été présentés en prenant pour exemples les sapeurs-pompiers et la coordination des transports.

# 3 État des préparatifs dans le domaine de la protection radiologique d'urgence

Les intervenants invités ont, d'une part, présenté un bref aperçu de leur domaine de spécialité et, d'autre part, donné leur avis sur l'état de préparation et des éventuelles mesures à prendre. La situation et l'état actuels des défis en cours ont ensuite été comparés pour différents domaines thématiques.

## 3.1 Préparatifs généraux

### SCÉNARIOS

La Suisse se prépare à une large palette de situations d'urgence et de scénarios. L'OFPP tient à cet effet un catalogue des dangers avec des scénarios de référence correspondants. Il reste toutefois à déterminer quels scénarios sont réellement pertinents. Lors du choix et de l'élaboration d'un scénario, on est souvent confronté aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure un scénario doit-il être proche de la réalité et jusqu'à quel point faut-il imaginer le pire ?
- Se base-t-on généralement sur des événements isolés ou doit-on également tenir compte des cumuls d'événements ?
- Est-il judicieux d'envisager un "ultra-GAU", c'est-à-dire d'un attentat armé contre une centrale nucléaire avec libération de tout l'inventaire radioactif ?
- Une escalade nucléaire dans un pays « proche » constitue-t-elle une option à considérer ?

### ⇒ DÉFIS À RELEVER

Les scénarios existants peuvent et doivent être repensés de manière critique. Les scénarios de guerre et les conséquences d'une guerre pour la Suisse ne sont actuellement plus suffisamment préparés. Cela soulève également la question de savoir si l'armée possède encore les capacités de défense requises. Les capacités de l'armée en matière de protection ABC sont limitées, elles sont conçues pour la protection de l'armée elle-même alors que les prestations subsidiaires en faveur du RNS sont limitées. Dans le cas de scénarios de guerre, les abris de protection revêtent à nouveau une importance centrale, mais leur état ainsi que le niveau de connaissances et de préparation de la population requièrent des améliorations.

### PLANIFICATIONS PRÉVENTIVES

Des planifications préventives doivent être élaborées dans chaque domaine de compétence en se basant sur les scénarios de référence. Ces plans de prévention clarifient les compétences et les responsabilités et définissent les tâches et les actions correspondantes. Dans l'idéal, les plans doivent être élaborés avec les services concernés. Ainsi, ils seront connus de tous les services et auront fait l'objet d'une large discussion.

### ⇒ DÉFIS À RELEVER

Dans le domaine A, le Plan national d'urgence en cas d'événement nucléaire et radiologique (Plan d'urgence NR) est actuellement en cours d'élaboration sous la direction de l'OFPP. Ce document de référence décrit la planification complète de la gestion des situations d'urgence dans le domaine A. Les compétences et les processus ainsi que les mesures et les stratégies à mettre en œuvre dans le cadre des différents scénarios y sont décrits et devraient être connus de tous les services concernés. L'OFPP a présenté une série de documents et expliqué comment les différents documents et concepts de mise en œuvre sont coordonnés entre eux et reposent en principe sur le Plan d'urgence NR.

## PERSONNES ASTREINTES EN CAS D'ÉVÉNEMENT RADIOLOGIQUE ET NUCLÉAIRE

Conformément à la loi sur la radioprotection, le Conseil fédéral peut astreindre des personnes à gérer un événement et à apporter leur soutien (p. ex. pompiers, transports). Cette obligation ne peut s'appliquer que dans le cadre de leur activité professionnelle habituelle. Avant l'intervention en question, les personnes astreintes reçoivent une instruction appropriée, dispensée par une personne formée. L'équipement de protection et la dosimétrie sont également réglementés, de même que les indemnités correspondantes.

Les sapeurs-pompiers ont décrit leurs compétences dans le domaine ABC dans leur manuel pour les interventions ABC. Toutefois, certains aspects relatifs à l'équipement de protection et à la dosimétrie n'ont pas encore été entièrement clarifiés.

Dans le domaine des transports, des préparatifs sont nécessaires pour s'assurer que le personnel nécessaire à l'exploitation puisse être mis à disposition en cas de situation exceptionnelle, par exemple une urgence radiologique. Certains concepts et processus existent déjà à ce sujet (manuel CTE<sup>5</sup>, plan d'évacuation), mais là aussi, des questions restent à clarifier concernant les procédures, l'équipement et la formation.

### ⇒ DÉFIS À RELEVER

Un concept « Personnes astreintes » doit être élaboré à l'intention des groupes de personnes visées dans la loi sur la radioprotection. Ce concept doit clarifier et décrire clairement les responsabilités ainsi que les tâches des organisations et des personnes concernées. Il doit réglementer précisément l'équipement de protection et les dosimètres nécessaires dans les différentes situations d'exposition (situation d'urgence versus situation planifiée) et dans différents scénarios (accident de centrale nucléaire, bombe sale, autres). Certains équipements arrivent en fin de vie et de nouvelles acquisitions sont nécessaires, mais il s'agit également d'assurer la maintenance des équipements et la formation.

Le concept « Personnes astreintes » doit décrire non seulement les forces d'intervention d'urgence, mais aussi d'autres services et organisations (p. ex. médecins, hôpitaux, services publics). Il doit également présenter des solutions pour préparer des coopérations appropriées en matière de formation et d'acquisition d'équipement. Afin de renforcer l'acceptation, il importe de préparer une communication claire et d'impliquer les services concernés dans les travaux.

## 3.2 Gestion de crise

### ORGANISATIONS

La Confédération et les cantons disposent d'organisations de qualité et adaptées à la gestion d'événements. Outre les organisations de conduite cantonales, la Confédération dispose d'un État-major fédéral Protection de la population, qui peut intervenir en cas d'urgence dans le domaine A. Des exercices réguliers sont organisés et les acteurs importants se connaissent entre eux. En principe, « nous nous plaignons mais nous sommes déjà dans une situation assez favorable ».

Il existe toutefois de grandes différences entre les cantons : d'une part, il y a 26 niveaux de préparation différents et, d'autre part, tous les cantons ne sont pas aussi bien préparés à tous les scénarios. Le scénario d'accident nucléaire n'est préparé que dans certains cantons.

### ⇒ DÉFIS À RELEVER

Bien que les organisations soient préparées, il faudra à l'avenir mieux exploiter les synergies. Une crise peut durer longtemps et il est impératif de mettre en place une organisation qui optimise les ressources. Les exercices réguliers, mais aussi les événements passés, doivent être mieux évalués. Il est important d'identifier les enseignements que l'on peut en tirer (Lessons identified) et de les intégrer dans la gestion de crise. Une étroite collaboration entre la Confédération et les 26 cantons est impérative et profitable à toutes les parties.

---

<sup>5</sup> CTE - Coordination des transports dans l'éventualité d'événements

## COVID-19

Dans le cas du COVID-19, l'évaluation indépendante de la situation par les scientifiques a été, dans son ensemble, très précieuse pour l'administration et le monde politique. Un échange régulier entre l'administration et la science est important et utile pour la compréhension mutuelle et la clarification des différents rôles. Plusieurs évaluations de la pandémie de COVID-19 soulignent l'importance d'une meilleure implication systématique de la science, aussi bien en temps de crise qu'en dehors. La mise en place rapide d'une « task force scientifique » interdisciplinaire a été très précieuse. Les scientifiques ont fait preuve d'une grande disponibilité et d'un grand soutien. Une publication régulière des documents scientifiques de base (situation épidémiologique, *Policy Briefs*) est attendue. La compréhension mutuelle entre l'administration, la politique et la science s'est renforcée avec le temps.

### ⇒ DÉFIS À RELEVER

L'état des données était et est resté une source de difficultés jusqu'à la fin de la pandémie. Des données de meilleure qualité, plus complètes et plus largement numérisées seraient utiles ; leur mise à disposition doit être facilitée à l'avenir. De nombreuses personnes issues du monde scientifique ne connaissent pas ou pas assez le système politique suisse ou sont peu familiarisées avec les réalités opérationnelles de la gestion de crise, ce qui peut entraîner des problèmes de communication. Une formation appropriée et la préparation des scientifiques doivent être abordées de manière adéquate dès le début.

## 3.3 Mesures de protection

### MESURES DE PROTECTION DANS LES DOMAINES DE LA SANTÉ, DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

Outre les mesures d'urgence prévues par l'ordonnance sur la protection de la population (évacuation, séjour à l'intérieur et prise de comprimés d'iode), d'autres mesures de protection sont nécessaires, surtout dans la phase précoce de gestion de l'événement. Dans cette phase de l'événement, la priorité n'est plus uniquement donnée à la protection de la population. Au lieu de cela, des aspects tels que la protection directe de la santé et la prévention des contaminations dans la chaîne alimentaire se trouvent au premier plan, afin de protéger la santé des consommateurs. De telles mesures doivent :

- réduire les contaminations et les expositions externes (limiter les sorties en plein air, interdire l'accès aux forêts, ne pas utiliser les installations publiques) ;
- empêcher que l'organisme n'absorbe de la radioactivité (se laver les mains, ne pas manger ni boire à l'extérieur, aérer, interdire la chasse et la pêche) ;
- empêcher la propagation de la contamination (se laver les mains, changer de chaussures, nettoyer les animaux de compagnie, ne pas utiliser de biens contaminés).

### ⇒ DÉFIS À RELEVER

Il ne faut pas seulement prévoir les mesures de protection aiguës définies dans le Concept de mesures à prendre en fonction des doses (CMD). Les mesures de protection pour la phase précoce et la phase de transition doivent absolument être préparées en commun avec les partenaires compétents.

D'une part, il faut des lois et des directives claires, d'autre part, il faut aussi être capable de faire preuve de flexibilité. Les discussions sur les mesures et leur mise en œuvre, notamment sur l'organisation des contrôles – autocontrôle/contrôles officiels – ainsi que la clarification des bases légales, des compétences et des besoins de coordination entre la Confédération et les cantons permettent d'aider les organisations compétentes à faire face aux événements avec souplesse.

## 3.4 Nouveaux développements et technologies

Au niveau international, on continue de construire de grands réacteurs à eau légère (REL) qui possèdent d'excellentes caractéristiques de sécurité grâce à la combinaison de systèmes de sécurité actifs et passifs. La fréquence des dommages dans le cœur du réacteur est inférieure de 1 à 2 ordres de

grandeur à celle des réacteurs de génération « II » ou « II plus » actuellement en service en Suisse. Certains pays européens envisagent actuellement d'utiliser de petits réacteurs modulaires (PRM). Ces derniers offrent des performances de sécurité encore plus élevées grâce à un inventaire réduit, une plus grande surface de transfert de chaleur par chaleur produite, des systèmes passifs, une évolution plus lente des accidents et une meilleure possibilité de décontaminer les surfaces du système.

#### ⇒ DÉFIS À RELEVER

Aucun danger fondamentalement nouveau n'est à attendre des réacteurs de quatrième génération, mais on peut s'attendre à un changement quantitatif dans les inventaires de nucléides ainsi qu'à de nouveaux défis chimiques. Le réacteur de génération IV offre un certain nombre de nouvelles caractéristiques intrinsèques de sécurité.

## 3.5 Exercices d'urgence

Selon l'ordonnance sur la protection en cas d'urgence, un exercice général d'urgence (EGU) à grande échelle est organisé tous les deux ans. Un tel exercice repose toujours sur des simplifications et des hypothèses, mais il représente néanmoins un élément important pour tester de manière ciblée certains aspects de la préparation aux urgences radiologiques. Un seul EGU ne peut toutefois pas établir de manière définitive si la préparation aux urgences radiologiques est globalement efficace, tant au niveau national qu'au sein de chaque organisation. Les EGU réalisés jusqu'à présent étaient proportionnés et utiles et ont pu être mis en œuvre avec des ressources raisonnables. Ils permettent de bien vérifier les interfaces entre les partenaires de la protection d'urgence et d'entraîner les organisations d'urgence impliquées. Les exercices eux-mêmes sont souvent surchargés et tendent à chaque fois à tout exercer avec tous les acteurs concernés.

#### ⇒ DÉFIS À RELEVER

Les points suivants ont été identifiés au cours des dernières années :

- il faut encore mieux intégrer l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux dans la gestion des événements ;
- il est difficile d'effectuer une recherche ciblée d'informations en intégrant toutes les sources, par exemple dans la Présentation électronique de la situation (PES), pendant un événement dont les informations sont lacunaires ;
- les exercices portent souvent seulement sur la phase d'urgence, mais il reste beaucoup de questions ouvertes dans le domaine de la phase précoce d'un événement ;
- les futurs exercices doivent être plus proches de la réalité. Il convient en outre d'examiner si d'autres aspects doivent être exercés de manière ciblée, par exemple la capacité à durer ou l'auto-protection ABC.

## 3.6 Communication

En cas d'urgence, la communication sur les risques qui a eu lieu en amont est décisive. La communication sur les risques aide toutes les personnes concernées à classer correctement les dangers radiologiques et peut renforcer la confiance dans les acteurs intervenants.

Pendant l'événement, la communication de crise joue un rôle essentiel dans la gestion de l'urgence. De nombreuses questions pertinentes peuvent être anticipées en amont d'un événement; les experts en radioprotection doivent donc être attentifs dans leur communication aux trois éléments du processus de communication :

L'émetteur (fiabilité : compétence, indépendance, capacité à répondre aux groupes cibles)

1. La conception du message (coordination des émetteurs entre eux ! / montrer l'objectif / langage clair et adapté aux besoins des interlocuteurs / citer la source et les incertitudes)
2. Le public cible (interagir tôt / évaluer la confiance / tenir compte des opinions / ne pas discréditer)

La CPR a publié un document de base à ce sujet<sup>6</sup>. Ce document peut et doit être consulté pour préparer une stratégie de communication appropriée.

#### ⇒ DÉFIS À RELEVER

La communication des risques devrait être davantage intégrée dans la formation en radioprotection.

### ACCEPTATION DES AUTORITÉS PAR LA POPULATION

Le Conseil suisse de la science (CSS) a élaboré des recommandations afin d'améliorer l'acceptation des autorités par la population lors d'un événement. Les principes suivants sont essentiels pour une bonne acceptation des autorités :

- harmoniser les attentes, partager les données pertinentes pour la société, mettre en place des plateformes de dialogue, impliquer les communautés de migrants ;
- prendre ses responsabilités ;
- mobiliser l'expertise ;
- communiquer et écouter ;
- examiner les médias sociaux ;
- établir des ponts entre la science et la politique.

#### ⇒ DÉFIS À RELEVER

Selon les recommandations du CSS, les défis suivants se posent aux services compétents :

- favoriser la prise en compte (*agenda-setting*) de crises nouvelles et moins connues ;
- impliquer davantage les organisations scientifiques dans le conseil politique ;
- relier science et gestion de crise ;
- utiliser la recherche de l'administration de manière plus conséquente ;
- rendre les commissions extraparlimentaires aptes à gérer les crises ;
- définir des règles pour les task forces scientifiques.

### CONFIANCE EN CAS D'URGENCE

Pour instaurer un climat de confiance lors d'un événement d'urgence, les aspects suivants doivent être pris en compte :

- situation de stress ;
- perception du risque et fort sentiment d'insécurité ;
- recherche de sécurité et de clarté et recours à des modèles de comportement (routines) bien rodés ;
- disponibilité de la plupart des personnes à réagir de manière coopérative et adaptative en cas de crise ;
- gestion du stress : détresse, impuissance → agitation et agressivité possibles ;
- nécessité d'instaurer la confiance des services concernés dans la gestion de crise avant un événement ;
- problème : en temps de paix, peu de gens s'intéressent aux questions militaires.

Un engagement (« *commitment* ») est nécessaire de la part de la population et des forces d'intervention concernées. Pour établir un tel lien, par exemple en tant que « personne astreinte », il faut instaurer une grande confiance en l'employeur et développer l'idée fondamentale que l'on assume une tâche de protection importante en cas d'événement. Bien entendu, il faut exercer son comportement personnel afin d'être sûr de pouvoir faire face à un cas d'urgence qui ne se produira peut-être jamais.

#### ⇒ DÉFIS À RELEVER

Il est essentiel de faire la distinction entre la communication des risques et la communication de crise. La communication des risques est généralement axée sur le long terme et explique des aspects fondamentaux, comme par exemple le cancer dû au tabagisme, etc. La communication de crise est soumise à une forte dynamique. Il faut tenir compte du comportement de la population, qui peut osciller entre la panique et l'indifférence ou l'apathie. Une communication claire et cohérente est essentielle.

---

<sup>6</sup> Prise de position de la CPR concernant la communication sur les risques liés aux rayonnements ionisants ([lien](#))

## 4 Enseignements tirés par les commissions

Diverses évaluations ont été réalisées à la suite de la pandémie de COVID-19. Des enseignements ont également déjà été tirés des travaux de préparation à une situation d'urgence radiologique potentielle consécutive à l'offensive russe en Ukraine. Les deux commissions CPR et ComABC ont pu acquérir des connaissances supplémentaires et indépendantes à l'occasion de leur séminaire commun sur la protection d'urgence. La publication de ces résultats permet d'attirer l'attention de différents services sur ces points, afin qu'ils puissent les intégrer individuellement à leurs préparatifs dans le cadre de leurs compétences respectives, un pilotage central des commissions n'étant pas prévu pour leur mise en œuvre.

- (1) Il convient d'établir des plans de préparation appropriés pour les scénarios de guerre. Les scénarios de menace doivent être repensés (arme nucléaire à proximité de la frontière, cyberattaque, accident dans une centrale nucléaire en Ukraine, terrorisme d'État) et les aspects critiques doivent être exercés avec les partenaires concernés.
- (2) L'élaboration du Plan d'urgence NR par l'OFPP est très importante. Ce document constitue la référence pour l'ensemble de la documentation du domaine A. C'est sur cette base que les autres documents de référence nécessaires pourront être élaborés et mis à la disposition des services concernés.
- (3) Il est nécessaire d'agir en ce qui concerne le concept des « personnes astreintes » : les responsabilités et les tâches doivent être clarifiées, de même que la préparation et la formation des personnes engagées pour une intervention. La coopération de tous les partenaires doit être mise en avant. Il faut également vérifier la disponibilité du matériel de protection et d'intervention et veiller à ce que le matériel manquant soit mis à disposition.
- (4) Il convient de mettre en œuvre les enseignements tirés de la gestion de crise lors de la pandémie de COVID-19, les enseignements et les préparatifs suscités par la guerre en Ukraine ainsi que les leçons tirées des exercices effectués jusqu'ici (p. ex. EGU). Les organisations de crise doivent être préparées de manière à pouvoir réagir avec agilité à tout moment et à utiliser les ressources avec parcimonie.
- (5) Lors de la préparation, il faut impliquer des experts externes (scientifiques) pour maîtriser la situation et gérer la crise (économique, sociale), mettre en place l'organisation et la formation correspondantes et clarifier les compétences et la répartition des rôles.
- (6) La phase aiguë n'est pas la seule à prendre en compte dans la préparation. Il convient également d'élaborer des mesures de protection pour la phase précoce et la phase de transition. Les travaux de préparation doivent être discutés avec les parties prenantes. Il faut garantir le développement et le maintien des compétences, de même que l'information aux cantons.
- (7) Il faut continuer de développer les exercices généraux d'urgence. Il est essentiel de mieux intégrer les partenaires dans la gestion de l'événement, de concevoir des exercices plus proches de la réalité et d'inclure la phase précoce d'une situation d'urgence. Il faudrait également intégrer d'autres cantons dans les exercices et exercer de manière plus ciblée les interfaces entre les différents partenaires.
- (8) Les thèmes de la perception et de la communication des risques doivent être intégrés dans les cours de formation en radioprotection appropriés.
- (9) Lors de la communication de crise, il convient d'accorder une attention accrue à l'instauration de la confiance et au rôle des réactions au stress, tant chez les personnes qui interviennent qu'au sein de la population concernée.
- (10) Il faut favoriser la prise en compte (*agenda-setting*) de crises nouvelles et moins connues. Il est important de lier la science et la gestion de crise et d'utiliser la recherche de l'administration de manière plus conséquente.